Note de décryptage
Les grandes priorités françaises et européennes pour la COP31

La trente-et-unième Conférence des Parties (**COP31)** à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se tiendra à **Antalya, en Turquie, du 9 au 20 novembre 2026**. Elle s'inscrira dans une nouvelle séquence de l'action climatique internationale. Alors que l'Accord de Paris a permis d'engager une inflexion de la trajectoire mondiale des émissions, les efforts actuels demeurent insuffisants pour atteindre l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5 °C. La synthèse des contributions déterminées au niveau national (CDN) publiée par les Nations Unies confirme ainsi l'écart persistant entre les engagements des États et la trajectoire nécessaire pour respecter cet objectif.

Dans ce contexte, la COP31 devrait être placée sous le signe de la mise en œuvre et de l'accélération de l'action climatique. Il ne s'agira plus de définir de nouveaux objectifs collectifs, mais de réunir les conditions politiques, économiques, financières et techniques permettant de concrétiser les engagements déjà pris dans le cadre de l'Accord de Paris.

Présentée par Benoît Faraco, Ambassadeur pour le climat, cette orientation implique également une évolution de la méthode française : **la réussite de la COP31 devra reposer sur une mobilisation élargie des acteurs, au-delà des seules négociations interétatiques**. Entreprises, collectivités territoriales, associations, scientifiques et société civile auront ainsi un rôle à jouer pour identifier les freins à la transition et contribuer à l'élaboration de solutions opérationnelles.

Six priorités thématiques structurent à ce stade le positionnement français et européen pour cette COP.

Cette note présente également les contributions du Partenariat français pour l'eau (PFE) à ces différentes priorités, en mettant en évidence les initiatives et les messages qu'il porte en cohérence avec les positions françaises et européennes.

I. Mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour accélérer l'action climatique

- **Faire de l'Agenda de l'action un levier de mise en œuvre**

La nouvelle philosophie de la COP31 implique une évolution de la manière dont la France entend conduire son action diplomatique et mobiliser ses partenaires. Si les négociations interétatiques demeurent essentielles, elles ne peuvent à elles seules permettre de lever les obstacles économiques, techniques et sociaux qui freinent la transition climatique.

La France souhaite donc s'appuyer davantage sur l'ensemble de son écosystème national : entreprises, collectivités territoriales, associations, organismes de recherche et acteurs de la société civile. Leur participation doit permettre de faire émerger des solutions concrètes, de valoriser les initiatives existantes et d'identifier les conditions nécessaires à leur changement d'échelle.

Inès Tixier
Chargée de mission Eau & Climat
ines.tixier@partenariat-francais-eau.fr

Cette approche partenariale doit notamment trouver sa traduction dans le cadre de l'Agenda de l'action, qui permet de valoriser les engagements et initiatives portés par les acteurs non étatiques en complément des négociations officielles.

Pour les acteurs français se rendant à Antalya, la COP31 représentera ainsi une opportunité de valoriser les engagements nationaux, de contribuer aux coalitions internationales et de renforcer les partenariats opérationnels. La programmation du Pavillon France devra s'inscrire dans cette dynamique, en donnant de la visibilité aux solutions françaises et aux initiatives contribuant directement à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Cette approche partenariale rejoint pleinement la philosophie portée par le Partenariat français pour l'eau (PFE). En tant que plateforme multi-acteurs réunissant des représentants du secteur privé, des associations, des institutions scientifiques, des collectivités territoriales, des parlementaires et des administrations, **le PFE a fait le choix, pour la COP31, de structurer ses messages de plaidoyer autour de deux axes complémentaires**, en cohérence avec cette nouvelle orientation vers la mise en œuvre : l'Agenda de l'action, pour promouvoir des solutions concrètes et des transformations systémiques intégrant pleinement les enjeux de l'eau dans l'action climatique ; et les négociations officielles, pour porter des propositions collectives visant à renforcer la prise en compte de l'eau dans les décisions et les cadres de coopération internationaux.

Adoptés par consensus par ses membres, ces messages traduisent la volonté du PFE de faire entendre une voix collective française et de contribuer, à la fois sur le terrain de l'action et dans les négociations, à faire de l'eau un pilier de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Retrouvez ici les messages de plaidoyer du PFE pour la COP31.

II. Consolider le cadre multilatéral et accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris : Obtenir la transmission de l'ensemble des CDN 3.0

La première priorité consiste à encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à transmettre leur troisième génération de contributions déterminées au niveau national (CDN 3.0). Une quarantaine de pays n'ont pas encore communiqué leurs nouvelles contributions. L'enjeu est de garantir une participation aussi universelle que possible à cet exercice, qui constitue le principal mécanisme de traduction des objectifs de l'Accord de Paris en engagements nationaux.

Au-delà de la couverture formelle du processus, la transmission de ces contributions doit permettre de maintenir une dynamique collective d'ambition climatique et de réaffirmer le rôle central de l'Accord de Paris. Pour la France et l'Union européenne, il s'agit également de défendre le multilatéralisme climatique face aux risques de fragmentation de la coopération internationale.

III. Accélérer la transition énergétique par l'électrification propre

- **Faire de l'électrification un levier opérationnel de sortie des énergies fossiles**

L'électrification propre constituera l'un des axes structurants de la position française pour la COP31. Elle représente un levier concret pour accélérer la décarbonation de nombreux

secteurs économiques, à condition que l'électricité utilisée repose sur un mix énergétique suffisamment décarboné.

Cette priorité s'inscrit dans le prolongement de l'engagement pris à la COP28 en faveur d'une sortie progressive des énergies fossiles. Alors que la COP30 n'a pas permis de faire aboutir les discussions sur une feuille de route dédiée à la sortie des énergies fossiles, la COP31 pourrait permettre de réinvestir cet objectif.

L'électrification présente en effet un double intérêt : elle contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en renforçant la sécurité d'approvisionnement énergétique des États.

Sur cette priorité, le PFE porte un message fort : intégrer systématiquement la sécurité hydrique dans les stratégies d'électrification et de transition énergétique, afin de faire du nexus eau-énergie un pilier des stratégies de décarbonation et de garantir leur cohérence avec les objectifs de résilience hydrique.

Retrouvez ici les messages de plaidoyer du PFE pour la COP31.

- **Renforcer l'action internationale contre les émissions de méthane**

La réduction des émissions de méthane constituera une autre priorité de l'action française. Ce gaz à effet de serre possède un pouvoir de réchauffement particulièrement élevé à court terme, ce qui en fait un levier d'action essentiel pour ralentir le réchauffement climatique dans les prochaines décennies.

L'intérêt d'une action rapide est d'autant plus important que des solutions techniques permettant de réduire significativement ces émissions sont déjà disponibles, à des coûts relativement faibles. La France souhaite ainsi obtenir des engagements internationaux plus ambitieux et favoriser leur traduction en mesures concrètes dans les différents secteurs émetteurs.

La réduction du méthane constitue ainsi un levier immédiatement mobilisable pour rapprocher les trajectoires d'émissions des objectifs de l'Accord de Paris.

IV. Faire de l'adaptation une priorité politique au même titre que l'atténuation

- **Élever le niveau d'ambition politique sur l'adaptation**

Dans un contexte marqué par la multiplication et l'intensification des événements climatiques extrêmes, la France souhaite que la COP31 accorde une place politique accrue aux enjeux d'adaptation. Les catastrophes récentes, notamment au Népal, ainsi que les perspectives d'intensification de certains phénomènes climatiques sous l'effet d'El Niño, rappellent la vulnérabilité croissante de nombreuses régions du monde.

L'enjeu est de dépasser une approche de l'adaptation essentiellement technique pour en faire un sujet central de décision politique. Les risques systémiques associés au sous-investissement dans ce domaine deviennent de plus en plus manifestes, notamment pour les secteurs directement exposés aux dérèglements climatiques.

La ministre chargée de la Transition écologique, Monique Barbut, souhaite ainsi que des engagements concrets soient pris autour de plusieurs secteurs prioritaires, parmi lesquels :

- **La gestion de l'eau**, confrontée à des tensions croissantes sous l'effet de la multiplication des sécheresses et du dérèglement du cycle de l'eau ;
- **La souveraineté et la sécurité alimentaires**, directement affectées par les perturbations climatiques pesant sur les systèmes agricoles et les chaînes d'approvisionnement ;
- **La résilience des territoires et des populations**, en particulier dans les régions les plus exposées aux événements extrêmes.

Ces enjeux concernent aussi bien les pays en développement que les pays développés. La France, la Corne de l'Afrique ou encore le Brésil sont ainsi confrontés, selon des modalités différentes, à des épisodes de sécheresse qui illustrent le caractère global de ces vulnérabilités.

Les messages de plaidoyer du PFE font directement écho à ces priorités et permettent de porter une voix coordonnée des acteurs français de l'eau sur les enjeux d'adaptation.

Le PFE défend ainsi un message clé : faire de l'eau le premier marqueur du changement climatique et un levier central de la résilience. Il rappelle que les dérèglements du cycle de l'eau, qui se traduisent notamment par la multiplication des sécheresses et des inondations, affectent déjà les territoires, les économies et les populations. La gestion durable et intégrée des ressources en eau constitue dès lors un levier essentiel pour renforcer l'adaptation, prévenir les risques de catastrophe et accroître la résilience des territoires.

Le PFE décline également cette ambition dans le domaine de la sécurité alimentaire, en appelant à ancrer la gestion durable de l'eau au cœur de systèmes alimentaires sobres et résilients. Il préconise notamment d'élargir le nexus eau-alimentation-climat aux enjeux des sols et de l'agroécologie, en promouvant des pratiques agricoles qui protègent et restaurent le cycle de l'eau, tout en conciliant sécurité hydrique, résilience climatique et sécurité alimentaire.

Retrouvez ici les messages de plaidoyer du PFE pour la COP31.

- **Accélérer la couverture universelle des systèmes d'alerte précoce**

La France entend également défendre la mise en œuvre de l'objectif de couverture universelle des populations par des systèmes d'alerte précoce. Ces dispositifs constituent un outil essentiel pour anticiper les catastrophes climatiques, limiter les pertes humaines et réduire le coût économique des dommages.

Si les technologies nécessaires sont aujourd'hui largement disponibles, leur déploiement reste inégal. La principale difficulté réside notamment dans la capacité à assurer le « dernier kilomètre », c'est-à-dire à garantir que les informations et alertes parviennent effectivement aux populations exposées et puissent déclencher des mesures de protection adaptées.

L'enjeu pour la COP31 sera donc de passer des engagements internationaux à une mise en œuvre effective, en renforçant les capacités d'anticipation, les infrastructures et les dispositifs locaux de prévention.

Le PFE s'engage également concrètement sur cette priorité, en coorganisant avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) un événement parallèle sur le Pavillon France, intitulé « Alertes précoces : prévenir pour sauver face aux risques climatiques et hydrométéorologiques », le **18 novembre 2026, de 9h30 à 11h**.

Cet événement réunira plusieurs acteurs institutionnels, scientifiques et opérationnels, dont le PFE, l'initiative CREWS, l'Agence spatiale européenne et Predict Services, membre du PFE. Les échanges porteront sur les conditions nécessaires pour transformer les données scientifiques et les capacités de prévision en alertes accessibles et opérationnelles jusqu'au « dernier kilomètre », en passant de l'alerte à l'action anticipatoire. Les innovations technologiques, notamment l'intelligence artificielle et le déploiement des alertes par *cell broadcast*, seront également abordées. L'événement permettra notamment de valoriser les résultats de l'initiative CREWS, lancée en 2015 à l'initiative de la France pour renforcer les systèmes d'alerte précoce dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID).

V. Faire progresser les discussions sur les financements climatiques

- **Passer des objectifs collectifs aux modalités concrètes de mobilisation des financements**

La question des financements constituera un autre dossier transversal de la COP31. À la suite de l'adoption du nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement climatique (NCQG), qui fixe notamment une cible de mobilisation d'au moins 300 milliards de dollars par an à destination des pays en développement d'ici 2035, l'enjeu n'est pas de rouvrir la négociation sur les montants déjà convenus.

Les discussions devraient plutôt porter sur les conditions concrètes de mise en œuvre de cet objectif. Plusieurs difficultés demeurent : la contribution effective de l'ensemble des pays développés, la mobilisation des financements privés, ainsi que les conditions d'accès aux ressources pour les pays en développement.

L'enjeu est notamment de mieux articuler les différentes sources de financement et de faciliter leur mobilisation au bénéfice des investissements nécessaires à la transition et à l'adaptation. Les discussions devraient ainsi privilégier une approche technique et opérationnelle, destinée à identifier les leviers permettant de rendre les engagements financiers existants effectivement mobilisables.

Cette dimension revêt une importance particulière pour la France, la Ministre Monique Barbut ayant été sollicitée par la présidence australienne pour co-faciliter les négociations sur le financement auprès des Philippines.

Sur ce volet, le PFE appelle à mieux orienter les financements dédiés à l'adaptation vers les enjeux de sécurité hydrique, en veillant à ce qu'ils bénéficient effectivement aux pays et aux populations les plus vulnérables. Il souligne notamment la nécessité de faciliter l'accès aux ressources financières pour renforcer la résilience des territoires face aux risques liés à l'eau et soutenir la gestion durable et intégrée des ressources hydriques. Ce message vise à faire de la sécurité hydrique une priorité plus lisible dans les stratégies et les mécanismes de financement de l'adaptation.

Retrouvez ici les messages de plaidoyer du PFE pour la COP31.

VI. Défendre l'intégrité de la science et lutter contre la désinformation climatique

- **Préserver l'indépendance de l'expertise scientifique internationale**

La défense de la science constituera enfin un axe important du positionnement français et européen. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a récemment engagé des discussions sur le calendrier de publication de son prochain rapport d'évaluation (AR7), attendu pour contribuer au deuxième Bilan mondial de l'Accord de Paris. Lors de sa 65e session, les États ne sont toutefois pas parvenus à s'accorder sur ce calendrier ni sur le budget associé, conduisant à la suspension de la session sans décision.

Ces travaux interviennent dans un contexte de pressions croissantes sur les institutions scientifiques internationales. Certains États cherchent à ralentir ou à bloquer les travaux scientifiques, tandis que les campagnes de désinformation sur le changement climatique se multiplient et peuvent directement affecter la qualité des débats internationaux.

Pour la France et l'Union européenne, il est donc essentiel de préserver l'indépendance des travaux scientifiques et de garantir que les décisions climatiques continuent de reposer sur les meilleures connaissances disponibles.

- **Renforcer l'intégrité de l'information climatique**

Au-delà de la défense des institutions scientifiques, la France souhaite renforcer les instruments de lutte contre la désinformation climatique. L'enjeu est de préserver un environnement informationnel permettant un débat public éclairé et fondé sur des éléments scientifiques robustes.

Cette ambition rejoint notamment les travaux engagés dans le cadre de l'initiative brésilienne sur l'intégrité de l'information. La COP31 pourra ainsi constituer une occasion de promouvoir une mobilisation internationale en faveur de l'intégrité de l'information climatique, de la transparence et de la fiabilité des connaissances scientifiques.

Le PFE réaffirme son attachement à l'intégrité et à l'indépendance de l'expertise scientifique, indispensables à l'élaboration de politiques environnementales fondées sur les connaissances disponibles. Le PFE a notamment participé aux Rencontres IPBES-GIEC 2026, organisées en septembre dernier au ministère de la Transition écologique, consacrées aux liens entre science et décision publique, aux synergies entre les deux instances et aux enjeux de désinformation scientifique.